



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 17 octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 11 octobre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMARY, Edith BAUWENS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Bruno ROSIER, Maria PARISIS, Marie-Christine RUELLE, Sylvain COLIN, Elodie FLAMENT, Nicolas WOJTKOWIAK, Linda OURAGHI, Delphine REMILI, Christophe HUON, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Sébastien PERRIOT a donné procuration à Christian MUSIAL.
Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Martine LAURENT.
Audrey COILLOT a donné procuration à Edith BAUWENS.
Zora ZOUAOUI a donné procuration à Samir EL AABBAOUI.
Freddy RAWINSKI a donné procuration à Nicolas WOJTKOWIAK.
Marianne MAIRESSE a donné procuration à Maryline PRZYBYSZEWSKI.
David MORGANO a donné procuration à Maria PARISIS.
Françoise MORELLE a donné procuration à Daniel GOUBEL.
Rémi MIQUET.
Tiphany USTA.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maria PARISIS, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 30 juin 2023 au 4 octobre 2023.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents aux séances du 11 juillet 2023, le Conseil Municipal a :

- validé le procès-verbal correspondant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- Désigné Freddy RAWINSKI comme représentant du Conseil Municipal à la C.S.S de la Société Ambre à Evin Malmaison,
- Sollicité le fonds de concours en fonctionnement piscine de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin qui s'élève pour l'exercice 2022 à 3 577,63 € et qui représente la moitié du coût de transport occasionné par les déplacements,
- Validé l'Avenant n°1 – Marché n°22.03 – Reprise et achèvement des travaux de gros œuvre – Réhabilitation et extension de la piscine municipale, ce dernier sans impact financier, permet de déplacer la base vie du chantier de la friche « Rittel » déterminée initialement dans le marché,

- conclu un protocole transactionnel, permettant le versement d'un montant de 5 184 €HT à la société BECS, CSPS de la piscine, afin d'octroyer à l'entreprise une juste indemnité cette dernière ayant été considérablement impactée par la prolongation de la durée du chantier pour des motifs relevant de la théorie de l'imprévision,
- abrogé la délibération 2/7 du 22 septembre 2022 suite à la modification de la société support pour la collecte citoyenne de l'investissement participatif pour la centrale photovoltaïque, et a autorisé la participation de la même manière à hauteur de 5 000 € au capital de la centrale photovoltaïque portée par la Générale du Solaire via la plateforme Lendopolis et l'entreprise Horizon Photovoltaïque 51,
- admis en non-valeurs les titres de recettes que Monsieur le Trésorier Principal n'a pas été en mesure de recouvrer et dont le montant total s'élève à 1 340 €,
- acté un tarif permettant de répondre aux demandes de location à l'heure de la salle du Planty et a précisé les bénéficiaires et les contextes permettant d'appliquer certains tarifs, les autres dispositions de la délibération 3/1 du 27 septembre 2022 sont restées inchangées,
- sollicité la participation du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2024 pour la création d'une écluse rue Casimir Beugnet afin d'optimiser la sécurité de cette rue,
- souhaité exprimer sa solidarité envers les victimes, leurs familles et l'ensemble des populations marocaines et libyennes à la suite du séisme qui a frappé le Maroc et des inondations qui ont submergé l'est de la Lybie début septembre en versant une subvention de 1 000 € à la Croix Rouge Française,
- sollicité auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais une demande de subvention d'un montant de 6 000 € pour l'accompagnement de la politique culturelle menée par notre collectivité pour l'exercice 2024
- octroyé une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Steril Cat's HDF afin de concourir aux frais vétérinaires annexes des chats stérilisés dans le cadre de la convention avec l'association 30 millions d'amis,
- validé une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Comité des Fêtes de la Gare » pour l'organisation des Quartiers d'Hiver 2023
- octroyé à l'association Comité des Fêtes du Planty une subvention exceptionnelle de 1 700 € pour l'organisation des Droits de l'enfant au mois de novembre 2023
- accordé par solidarité au collègue Adulphe DELEGORGUE un créneau au sein de nos équipements sportifs, la salle des sports municipale de Courcelles-lès-Lens ayant fermé ses portes pour travaux,
- acté le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Ville pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité rue de Touraine et impasses et rue de Poitou et ce afin d'éviter toute complexité inutile, ainsi que pour acter la participation financière de chacun, la Ville comme la FDE62, pour l'enfouissement des réseaux BT et EP,
- autorisé Maisons & Cités à procéder à la démolition des logements sis aux 10 et 12 Cité Château Royaux, considérant leur incompatibilité avec une réhabilitation au regard de l'état délabré et de l'ampleur des travaux générés,
- a validé l'embauche d'un contrat d'apprentissage d'une durée d'un an en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance,
- approuvé, considérant la nécessité de recourir à un contrat d'assurance statutaire suite à l'échéance du précédent marché, les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais en matière d'assurance statutaire, ainsi que l'adhésion au contrat groupe assurance et à la convention de suivi et a accepté la participation financière pour couvrir les frais du Centre de Gestion.
- considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter conseil utile au respect des règles déontologiques, désigné Madame Patricia Demaye Simoni comme référente déontologue dans le cadre de la création d'un service commun entre la communauté d'agglomération Hénin Carvin et ses communes membres,

Information au Conseil Municipal

- Le Conseil Municipal a été informé que par arrêté interpréfectoral une campagne de recherche, d'identification et de réduction des micropolluants émanant de la station d'épuration de Courcelles a été décidé. L'arrêté a été joint au dossier de conseil et ses annexes ont été tenues à disposition des conseillers en mairie.
- Conformément à l'article L.5211-39 du C.G.C.T. la Communauté d'Agglomération a transmis son rapport d'activités 2022. Il a fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Municipal. Par ailleurs, les membres du Conseil Municipal ont été également informés qu'était tenu à leur disposition le Compte Financier Unique 2022 de la Communauté d'Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.

Maire,

Christian MUSIAL